SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
BROCHURE SERVICE à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	BROCHURE SERVICE
Adresse :	5 R Jean Poulmarch
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	82.92Z - Activités de conditionnement
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP04004100101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné

Description[1] :

La société BROCHURE SERVICE exerçait une activité de distribution et de routage de brochures de tourisme sur la commune d'Argenteuil (parcelle cadastrale n°CL 848).

Elle disposait d'une installation de remplissage et de distribution de carburant (station service) soumise au régime de déclaration au titre de la rubrique n°261bis-2 de la nomenclature des installations classées. Un récépissé de déclaration a été délivré à cet effet le 29 octobre 1979. Une cuve de carburant de 40 m³ était notamment présente sur le site.

La cessation des activités a été notifiée le 5 janvier 2017 suite au décès de l'exploitant. La succession a réalisé la neutralisation et le dégazage de la cuve en 2016 (inertage en sable). Les déchets dangereux et les déchets de liquides inflammables ont été éliminés. La société a été radiée le 10 août 2017. L'inspection des installations classées n'a pas de connaissance de pollution avérée sur ces parcelles. En conséquence, le site est considéré comme régulièrement réhabilité.

Compte-tenu de la présence de la cuve inerte sur le terrain et de l'ancienne activité de station service, le terrain est classé comme Secteur d'Information des Sols. En application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement, cette classification permet de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. En cas de vente ou de location, l'acquéreur ou le locataire sera informé par écrit (L.125-7 du code de l'environnement). Par ailleurs, pour tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain, celui-ci devra fournir une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols (L. 556-2 du code de l'environnement). Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe à la demande de permis de construire ou de lotir (dite ATTES-ALUR).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/06/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] : La société BROCHURE SERVICE exerçait une activité de distribution et de routage de brochures de tourisme sur la commune d'Argenteuil (parcelle cadastrale n°CL 848).

Elle disposait d'une installation de remplissage et de distribution de carburant (station service) soumise au régime de déclaration au titre de la rubrique n°261bis-2 de la nomenclature des installations classées. Un récépissé de déclaration a été délivré à cet effet le 29 octobre 1979. Une cuve de carburant de 40 m³ était notamment présente sur le site.

La cessation des activités a été notifiée le 5 janvier 2017 suite au décès de l'exploitant. La succession a réalisé la neutralisation et le dégazage de la cuve réalisés en 2016 (inertage en sable). Les déchets dangereux et les déchets de liquides inflammables ont été éliminés. La société a été radiée le 10 août 2017.

L'inspection des installations classées n'a pas de connaissance de pollution avérée sur ces parcelles. En conséquence, le site est considéré comme régulièrement réhabilité. Compte-tenu de la présence de la cuve inerte sur le terrain, l'inspection propose de le classer en Secteur d'Information des Sols (SIS). Cela permettra que tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols. Celle ci établira les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire ou de lotir (dite ATTES-ALUR).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	CL	0848	95

Plans cartographiques :

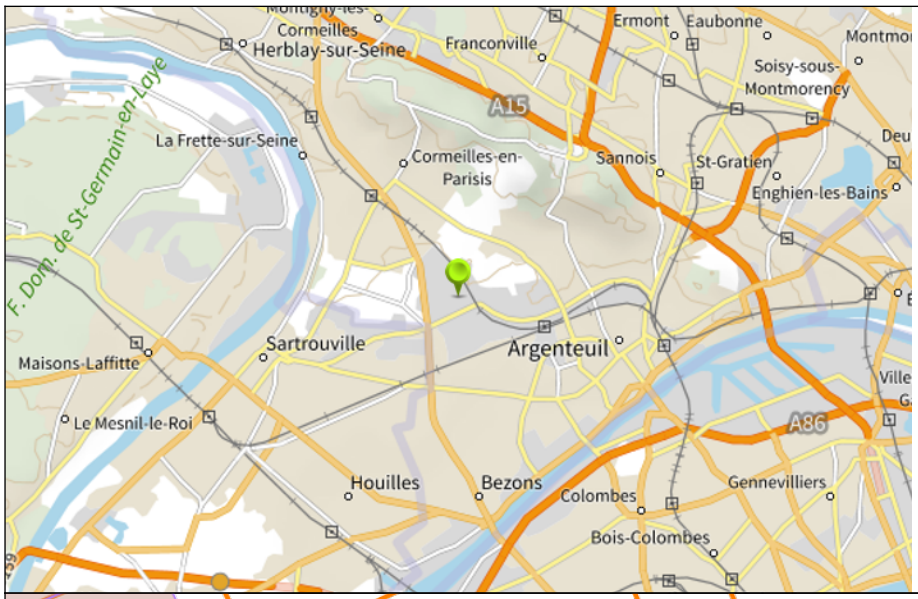

Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP04004100101

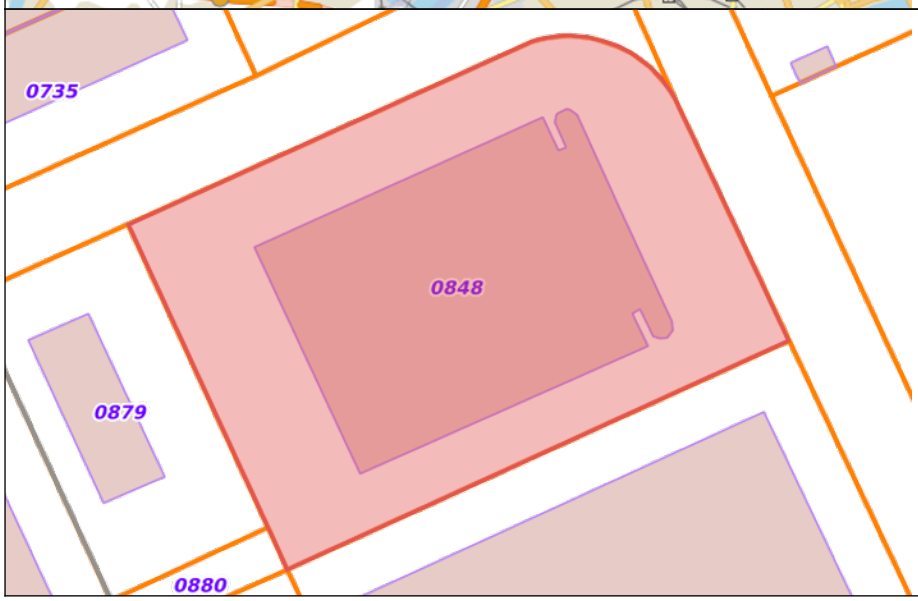

Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP04004100101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 642328.3933356192, Lat. : 6872918.404320706

Superficie estimée : 4392 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.